



DECLARATION LIMINAIRE DU CD UNSS13 DU 16 SEPTEMBRE 2019

En ce début d'année scolaire, le SNEP FSU vous fait part de son inquiétude au vu de l'actualité et de ses conséquences sur le développement et le fonctionnement du sport scolaire.

Comme vous le savez, le sport scolaire est une préoccupation constante pour le SNEP FSU qui est attaché à sa structuration, son organisation et son fonctionnement original.

Pourtant, dès la rentrée, cette organisation est mise à mal notamment par la mise en place de cours le mercredi après midi. La réforme des lycées, avec notamment la mise en place des spécialités en classe de 1ere cette année compromet fortement le fonctionnement des associations sportives les mercredis après midi.

Nous demandons donc que la note de service du 21/03/2016 soit respectée dans les établissements, à savoir que « le chef d'établissement veille à ce que les meilleures conditions soient réunies pour le déroulement des activités organisées dans le cadre du sport scolaire. La libération du mercredi après midi comme temps dévolu aux activités de l'association sportive et aux compétitions organisées par l'UNSS est une des conditions nécessaires à l'existence et au développement du sport scolaire. » Nous craignons une aggravation de cette situation à la rentrée 2020 avec la montée des spécialités en Terminale et demandons la plus grande vigilance à l'ensemble des chefs d'établissements.

Nous rappelons également, l'obligation statutaire pour chaque enseignant d'EPS d'avoir un forfait d'AS de 3h indivisible dans son service, qu'il soit professeur, agrégé, TZR, contractuel, ou à temps partiel.

On ne peut pointer du doigt le manque de sport à l'école et mettre au second plan le sport scolaire dans l'organisation des emplois du temps et des services.

En effet, le dernier rapport de la cour des comptes ne peut que nous alerter sur la notion d'efficacité de l'EPS et du sport scolaire avec une approche comptable qui nous questionne.

Sans revenir sur la partie enseignement de l'EPS, les remarques sur le sport scolaire nous semble infondées. Rapporter que le rapport coût/efficacité n'est pas probant est tendancieux et inexact.

Selon leurs chiffres, 95% des 37621 enseignants d'EPS assurent le sport scolaire soit 34600 pour 1187200 élèves, soit plus de 30 élèves par animateur. Difficile de faire plus et mieux dans les conditions actuelles et surtout sans recrutement supplémentaire.

De plus, dire que le forfait, partie intégrante de nos ORS, est quelque chose de facultatif est une contre vérité.

Enfin le rapprochement des deux structures USEP et UNSS envisagée par ce rapport, nous paraît utopique en raison des statuts actuels même si il reste un sujet à débattre.